

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.303

**Délégation au
Président de
l'exercice du droit de
préemption urbain:
modification de la
délibération
n°2015.06.203
modifiée**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.303**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : **Monsieur ZIAT**

**DELEGATION AU PRESIDENT DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN:
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2015.06.203 MODIFIEE**

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain (DPU) et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°203 du 25 juin 2015 modifiée par la délibération n°399 du 15 décembre 2016 et la délibération n°115 du 16 février 2017, le conseil communautaire a délégué l'exercice du droit de préemption au Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), sur les zones pour lesquelles il a été institué (zones U, NA et AU des POS-PLU), à l'exception des secteurs et périmètres de l'agglomération situés sur les communes membres sur lesquels le DPU ou le DPU renforcé ont été délégués à des tiers identifiés.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, l'assemblée délibérante a modifié la délibération du 26 mars 2015 en instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre des communes de la nouvelle intercommunalité, dotées d'un document d'urbanisme, à savoir : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouex, Brie, Champniers, Claix, La Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voueil-et-Giget, Vouzan et Voulgézac.

Par la suite, le DPU et le DPU Renforcé ont été délégués sur plusieurs secteurs et périmètres à différentes entités dans le cadre de modification du DPU ou sur le territoire des « nouvelles communes ». En ce sens, il convient désormais d'actualiser le périmètre sur lesquels le DPU et le DPU Renforcé relèvent du champ d'intervention du Président de GrandAngoulême.

De plus, des concessions d'aménagement ou encore des conventions passées entre certaines communes, l'Etablissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême évoluent, les périmètres d'interventions s'élargissent ou se recentrent et doivent être mis à jour.

Par délibération n°403 du 5 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de 16 communes membres soit : Angoulême, La Couronne, Fléac, Gond-pontouvre, l'Isle d'Espagnac, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix, Soyaux et Touvre.

Enfin, par délibération de ce conseil communautaire n°302 du 15 octobre 2020, est retirée la délégation du droit de préemption urbain (DPU) à EPF sur l'emprise de l'opération Bus à Haut Niveau de Service « BHNS » dans sa totalité, les travaux d'infrastructures nécessaires à la création et à la mise en service du projet étant réalisés.

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°203 du 25 juin 2015 modifiée;

DE DELEGUER l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de GrandAngoulême, sur les zones pour lesquelles il a été institué par la délibération n°105 du 26 mars 2015 modifiée par la délibération n°62 du 19 janvier 2017, en tenant compte du nouveau PLUi partiel et de la modification du périmètre de son champ d'application et à l'exception des secteurs et périmètres sur lesquels le DPU et le DPU Renforcé ont été délégués par le conseil communautaire dans le cadre des délibérations listées en annexe (cf.tableau).

D'AUTORISER, Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

D'ENGAGER conformément aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme l'ensemble des formalités d'affichage et de publicité réglementaires.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2020

ANNEXE : délégation au Président de l'exercice du DPU

Communes	n° de délibération	Objets
ANGOULEME	2015.03.107	Délégation du DPU
	2015.06.200	Instauration du DPU Renforcé secteur sauvegardé, îlots Magélics, « Angoulême 2020 » et secteur « Gare »
	2015.06.204	Délégation du DPU et DPUR
	2017.02.114	Modification n°1
	2017.09.464	Modification n°2 de la délibération 2015.06.204
	2018.10.362	Modification suite à l'avenant n°4 convention projet « CSPU Angoulême 2020 »
	2018.12.430	Institution et délégation du DPUR - convention « centre-ville cœur d'agglomération » - modification n°2
	2020.10.295	Institution et délégation du DPUR – Avenant n°1 convention « centre-ville cœur d'agglomération » - modification n°3
BALZAC	2018.03.121	Délégation du DPU
	2020.02.046	Délégation du DPU rajout annexe manquante
BOUEX	2017.03.235	Délégation du DPU
	2018.03.122	DPU Modification n°1
BRIE	2019.04.095	Modification du DPU suite à révision du POS en PLU et délégation
CHAMPNIERS	2017.03.237	Délégation du DPU
CLAIX	2017.03.238	Délégation du DPU
	2018.03.123	DPU - Modification n°1
DIGNAC	2017.03.239	Délégation du DPU
DIRAC	2017.03.240	Délégation du DPU
	2018.12.432	Délégation du DPU modification cadre de la convention d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg
	2020.10.297	Délégation du DPU convention d'action foncière - avenant n°1
	2020.10.298	Modification du DPU suite à révision du PLU
FLEAC	2015.03.109	Délégation du DPU
	2015.06.199	Instauration du DPU Renforcé secteurs Bourg et Thouérat
	2015.06.207	Délégation du DPUR projet "Centre-Bourg / Thouérat"
	2016.12.392	Délégation du DPU modification n°3 - projet BHNS - avenant n°1
	2017.09.466	Modification de la délibération n°109 du 26 mars 2015 - projet BHNS - avenant n°2
	2018.12.433	Délégation du DPUR modification cadre de la convention « centre-bourg et Thouérat » - avenant n°1
	2020.10.299	Délégation du DPU convention d'action foncière «pour l'implantation d'une activité de service en cœur de bourg »
GARAT	2017.03.241	Délégation du DPU
GOND-PONTOUVRE	2015.03.110	Institution du DPU Renforcé secteur du « Pontouvre »
	2015.06.201	Délégation du DPU et DPU Renforcé
	2016.10.307	Délégation du DPU - modification n°1

Communes	n° de délibération	Objets
LA COURONNE	2015.03.108	Délégation du DPU
	2015.10.315	Délégation du DPU - modification n°1
	2016.12.393	Délégation du DPU - modification n°2
	2017.09.465	modification n°3
	2018.10.363	Délégation du DPU - modification n°4 (action foncière),
	2019.09.261	Délégation du DPU - modification n°5, convention d'action foncière - avenant 1
	2020.10.296	Délégation du DPU convention d'action foncière - avenant 2
LINARS	2015.03.112	Délégation du DPU
L'ISLE D'ESPAGNAC	2015.03.111	Délégation du DPU
	2015.06.208	Délégation du DPU convention-projet "Centre-Bourg"
	2016.12.397	Délégation du DPU - modification n°2
MAGNAC-SUR-TOUVRE	2015.03.113	Délégation du DPU
MARSAC	2017.03.242	Délégation du DPU
	2019.02.17	Modification du DPU suite à révision du PLU et délégation - modification 1
MORNAC	2015.03.114	Délégation du DPU
	2017.03.233	Délégation du DPU - modification n°1
	2018.06.210	Délégation du DPU - modification n°2
MOUTHIER-SUR-BOEME	2018.03.124	Modification du DPU suite à révision du PLU
	2018.10.364	Délégation du DPU - modification n°1
NERSAC	2015.03.115	Délégation du DPU
	2015.06.202	Institution du DPU Renforcé secteur « Centre-Bourg »,
	2015.06.206	Délégation du DPU et DPUR
	2018.10.365	Délégation du DPU et DPUR convention projet « Grand Rue » - modification n°1 - avenant n°1
PUYMOYEN	2015.03.116	Délégation du DPU
ROULLET-SAINT-ESTEPHE	2017.03.243	Délégation du DPU
	2018.12.431	Délégation du DPU cadre de la convention opérationnelle « centre-bourg »
RUELLE-SUR-TOUVRE	2015.03.117	Délégation du DPU
	2017.09.467	Délégation du DPU - modification n°1
	2019.12.402	Délégation du DPU modification du périmètre de la ZAC des Seguin-Ribéraux
SAINT-MICHEL	2015.03.118	Délégation du DPU
	2016.12.396	Délégation du DPU - modification n°1
SAINT-SATURNIN	2015.03.119	Délégation du DPU

Communes	n° de délibération	Objets
SAINT-YRIEIX	2015.03.120	Délégation du DPU
	2020.10.300	Délégation du DPU cadre de la convention d'action foncière bâtis vacants et dégradés en centre-bourg
SERS	2017.03.249	Délégation du DPU
	2019.05.157	Délégation du DPU Modification de la convention d'action foncière pour revitalisation du centre-bourg - avenant 1
	2019.12.401	Délégation du DPU cadre de la convention opérationnelle d'action foncière pour le maintien d'une activité commerciale en centre-bourg
SIREUIL	2017.03.244	Délégation du DPU
SOY AUX	2015.03.121	Délégation du DPU
	2015.10.314	Délégation du DPU - modification n°1
	2016.01.014	Délégation du DPU - modification n°2
	2018.05.175	Délégation du DPU - modification n°3
TORSAC	2019.02.19	Modification du DPU suite à révision du PLU et délégation
TOUVRE	2015.03.122	Délégation du DPU
TROIS-PALIS	2019-09-260	Modification du DPU suite à approbation du PLU et délégation
VINDELLE	2017.03.246	Délégation du DPU
	2018.03.125	DPU - modification n°1
VOEUIL-ET-GIGET	2019.02.18	Modification du DPU suite à révision du PLU et délégation
	2019.05.158	Délégation du DPU cadre de la convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du « centre-bourg »
VOUZAN	2019.12.400	Modification du DPU suite à révision du PLU et délégation
	2020.10.301	Délégation du DPU à la commune - modification n°1